

# Comment un présenter Projet ...

Montage des dossiers



1. Une lettre de demande du maître d'ouvrage comportant un engagement de réalisation et un calendrier de réalisation. Concernant le calendrier de réalisation, il est recommandé, dans un souci de bonne gestion, que les dépenses éligibles retenues soient celles réalisées après le dépôt du dossier. Toutefois, selon la nature des projets, il est possible de financer des dépenses effectuées avant le dépôt du dossier relatif à des opérations ayant démarré et non achevées.

Pour un montant de subvention communautaire supérieur ou égal à 100 000 F, la demande du maître d'ouvrage devra être accompagnée des pièces suivantes en fonction de la nature du maître d'ouvrage :

- **Collectivité locale :**  
Délégation approuvant le projet d'opération
- **Privé :**  
N° de siret  
Les derniers documents annuels (bilan, compte de résultats, annexes)
- **Association :**  
Statuts  
Liste des membres du bureau  
Le dernier document annuel (bilan, compte de résultats, annexes)

2. Un descriptif détaillé de l'opération

- **Nature et finalité du projet**
- **Estimation du coût**
  - \* Petits investissements :  
Devis (daté et signé ou factures pour les projets en cours) et le cas échéant, attestation de propriété ou de libre disposition du bâtiment.
  - \* Etudes :  
Cahier des charges faisant apparaître les différentes phases et leurs frais annexes.
  - \* Action d'animation d'appui...  
Argumentaire faisant apparaître des objectifs quantifiés, les critères d'évaluation, le temps passé, l'échéancier.
- **Plan si nécessaire**

3. un plan de financement daté et signé (détailler recettes/dépenses par poste) accompagné des lettres d'intention des cofinanceurs, un relevé d'identité bancaire

4. une analyse de l'impact du projet sur, le cas échéant, l'environnement, l'emploi...

5. des indications montrant la cohérence de l'opération avec les objectifs du projet LEADER du GAL et donc la pertinence d'un financement LEADER.

**Les dossiers complets doivent être adressés un mois et demi avant la date des comité de programmation.**

Prenez contact  
avec nos correspondants locaux :

- Canton d'Aire/Adour :  
J.P. Castaings (05 58 71 47 00)
- Canton de Garlin, Lembeye, Montaner :  
D. Capdupuy (05 59 33 47 92)
- Canton de Riscle, Plaisance, Marciac, Miélan :  
B. Biran (05.62.09.38.67)
- Cantons de Vic, Maubourguet, Rabastens, Castelnau RB :  
Semadour (05 62 96 44 88)

**Ces interlocuteurs locaux pourront vous conseiller et vous accompagner dans l'élaboration de votre projet ainsi que sur la préparation du dossier à présenter.**

**Pour tous renseignements :**

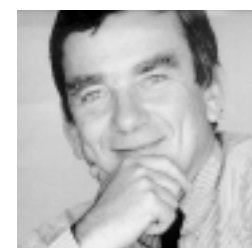
**SEMADOUR**  
 ZI du Marmajou - 65700 Maubourguet  
 Téléphone : 05 62 96 44 88 / Fax : 05 62 96 94 17

Directeur de la publication : Jean GLAVANY  
 Secrétaire de rédaction : Olivier BACCIALONE  
 Rédaction : Eric FEBVRE, Véronique SOUBABERE

# Euradour

## La lettre

N°4 Juin 1999



## Edito

**L**EADER II se termine dans sa phase de programmation. Nous avons en effet jusqu'à la fin de l'année 1999 pour programmer des actions.

Dans cette lettre, vous pouvez constater que nous avons encore du travail, un travail important de programmation bien sûr mais aussi de mobilisation des maîtres d'ouvrage pour qu'ils engagent et utilisent rapidement les crédits qu'EURADOUR leur a attribués.

Ceci est important. Nous serons évalués à travers la qualité des dossiers que nous programmons mais aussi à travers le niveau de consommation des fonds.

C'est pourquoi, il s'agit de programmer désormais des dossiers complets et très précis car en 2000 ou 2001, nous ne pourrions plus affecter de crédits et les subventions non utilisées seront alors perdues.

Soyons alors vigilants sur la qualité du chiffrage de nos dossiers comme nous avons cherché à rester vigilants sur la qualité du fonds des dossiers instruits.

Nous organiserons deux dernières réunions du Comité de programmation, l'une le 5 juillet et l'autre début octobre au plus tard, dans la mesure où nous devons respecter les dates de clôtures budgétaires. Ceci ne devrait pas poser de problèmes, car je sais qu'en ce moment de très nombreux dossiers sont à l'instruction, pour pouvoir passer en comité de programmation, nous ferons un point dans notre prochaine lettre Euradour.

Rapprochez vous de notre bureau d'assistance technique pour apporter vos dossiers. Nous devons les instruire et les transmettre complets aux Préfectures au moins un mois avant les comités de programmation.

Tous ensemble, nous continuerons à produire un travail constructif et dynamique.

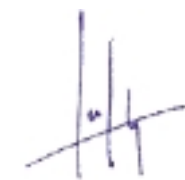
Vous le savez, désormais nous nous engageons dans une phase d'émergence d'un contrat de Pays. L'association EURADOUR a candidaté auprès de la DATAR pour nous permettre d'étudier (diagnostic et enjeux) la mise en place d'une Charte de Territoire et cette candidature a été acceptée.

Cinq groupes de travail sont définis. Je vous invite à y participer largement.

A travers un programme d'actions issu d'une Charte, nous pourrions développer notre territoire dans des axes et mesures que nous aurons définis comme prioritaires. C'est pourquoi, une très large concertation est essentielle pour dessiner le terroir dans lequel nous souhaitons vivre au cours des années à venir.

**Jean Glavany**

Président  
du GAL Euradour



# Bilan au 01/04/99 Programmations ...



# Leader en Action ...

«Quelle gestion intégrée et durable pour nos cours d'eau?»

Dans le cadre de la coopération transnationale LEADER II, le Groupe d'Action Locale Euradour (France) et le G.A.L. Redange Wiltz (Luxembourg) ont souhaité échanger, confronter, des expériences et des méthodes liées à la gestion intégrée des cours d'eau. Créé en 1968, le Syndicat Intercommunal de la Région de Marciac, fédérant 30 communes du bassin de l'Arros, s'est impliqué dès 97 dans le programme LEADER II en renforçant ses activités d'entretien et de valorisation des cours d'eau (remise en état des berges, sentiers de randonnée, chantier insertion/environnement). Riche des connaissances acquises par ses actions le Syndicat d'Assainissement organise le séminaire du 10 août à Marciac qui rassemblera les divers participants au programme européen LEADER. Cette rencontre permettra d'approfondir et de compléter la réflexion menée à Beckerich le 3 mars dernier au Luxembourg. Les intervenants aborderont les aspects juridiques et les aspects techniques de cette question, ainsi que ceux concernant la formation et l'insertion professionnelles dans le souci de trouver des solutions concrètes.

Programme du séminaire du 10 août 1999 à Marciac :

### 9h Accueil

Introduction : Francis Daguzan (Président du syndicat d'assainissement des vallées de la région de Marciac) ; M. Poly Directeur Général de l'Agence de Bassin Adour Garonne ; Les aspects juridiques liés à la gestion intégrée des cours d'eau, Maître Xavier Larrouy-Castera ; Présentation du contexte local par les brigades vertes ; Les techniques de génie végétal, M. Lardan CFPF de la Drôme.

### 10h Café

### 10h30 Ateliers :

1. Les aspects juridiques X. Larrouy-Castera  
Animateur : E. Febvre / Secrétaire : A. Barlet

### 2. Les techniques de génie végétal M. Lardan

Animateur : J.M. Perez / Secrétaire : C. Monbernard

### 3. Qualification et structuration de l'emploi pour une gestion durable

Animateur : T. Back / Secrétaire : V. Soubabère

### 12h30 Repas à La Petite Auberge (Marciac)

### 14h30 Reprise des ateliers

### 17h Synthèse

### 18h Conclusion

Organisation : Syndicat d'assainissement des vallées de la région de Marciac, GAL Euradour (France), GAL Redange Wiltz (Luxembourg)  
SEMADOUR, Avec le concours du FEDER et du Conseil Général du Gers

Lieu : Marciac - 32230 - Gers (France) Langue utilisée : Français Inscription : au plus tard le 5 juillet - Mairie de Troncens Tél. l'après-midi : 05 62 09 36 50

# Après Leader II Pays Val d'Adour ...



«Leader II se termine, le nouveau P.I.C arrive : LEADER+»

La Commission Européenne a décidé de son nom. Il s'appellera non pas LEADER III mais LEADER+. Il comprendra trois volets :

### 1. Volet A :

Soutien à des stratégies de développement rural territoriales, intégrées, de caractère pilote, s'appuyant sur l'approche ascendante et le partenariat horizontal.

Implication locale et démonstration :

- d'une réelle capacité à définir ensemble une stratégie,
- d'une spécificité et d'une originalité du programme par rapport aux programmes classiques,
- du caractère transférable des méthodes proposées,
- que le thème proposé est particulièrement intéressant ou qu'il vise l'amélioration d'un groupe cible comme les jeunes.

### 2. Volet B :

Soutien à des coopérations entre territoires ruraux.

- Maintien des coopérations entre territoires ruraux transnationales mais aussi interrégionales pour réaliser des actions thématiques en commun.

### 3. Volet C :

Mise en réseau des acteurs et mise en place d'un Observatoire européen des territoires ruraux chargé d'animer le réseau.

- Promouvoir la mise en réseau des acteurs.

### Mise en œuvre : Comment va se dérouler le processus ?

- Les Etats membres présenteront une description de la situation des zones rurales et la façon dont ils envisagent d'implanter la nouvelle initiative en termes d'objectifs recherchés, application géographique, priorités thématiques à inscrire sous le volet (1) de l'initiative, organisation administrative.
- Ils présenteront à la Commission les critères qu'ils appliqueront pour l'appel à propositions visant à la sélection des groupes, ainsi que les procédures de sélection à appliquer. Après acceptation par la Commission, les Etats membres procéderont à la sélection des groupes d'action locale pendant une période ne dépassant pas deux ans. Concernant la coopération transnationale, la Commission fournira des orientations relatives à la sélection des projets et la gestion des projets sélectionnés sera à la charge des pays impliqués.
- La forme privilégiée d'intervention de l'UE sera la subvention globale.
- La nouvelle initiative fera l'objet d'un financement conjoint de l'Etat membre et de l'UE. Les taux de cofinancement seront fixés conformément aux dispositions de l'art. 28 du règlement des fonds structurels.
- L'initiative sera financée par le seul FEOGA-Orientation, dont le champ d'intervention couvrira des actions précédemment financées par les autres fonds structurels.

Région Midi-Pyrénées du Val d'Adour

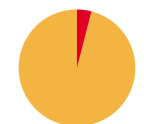
FEDER Leader prévu :  
3 700 000 F

Leader restant  
à programmer : 31 %  
1 149 220 F



Leader programmé : 69 %  
2 550 780 F

(Dont, Gers : 1 100 844 F  
Hautes Pyrénées : 1 449 936 F)



Taux de réalisation  
sur programmation : 4 %  
98 756 F

(Dont, Gers : 17 500 F  
Hautes Pyrénées : 81 256 F)

FSE Leader prévu :  
2 000 000 F

Leader restant  
à programmer : 57 %  
1 138 503 F



Leader programmé : 43 %  
861 497 F

(Dont, Gers : 40 600 F  
Hautes Pyrénées : 820 897 F)

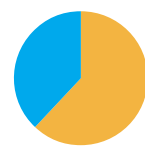


Taux de réalisation  
sur programmation : 46 %  
392 844 F

(Dont, Gers : 35 200 F  
Hautes Pyrénées : 357 644 F)

FEOGA Leader prévu :  
5 900 000 F

Leader restant  
à programmer : 38 %  
2 223 760 F



Leader programmé : 62 %  
3 676 240 F

(Dont, Gers : 470 240 F  
Hautes Pyrénées : 3 206 000 F)



Taux de réalisation  
sur programmation : 8 %  
280 440 F

(Dont, Gers : 33 840 F  
Hautes Pyrénées : 246 600 F)

Région Aquitaine du Val d'Adour

FEDER Leader prévu :  
1 250 000 F

Leader restant  
à programmer : 37 %  
459 701 F



Leader programmé : 63 %  
790 299 F

(Dont, Landes : 275 649 F  
Pyrénées Atlantiques : 514 650 F)

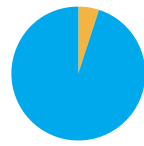


Taux de réalisation  
sur programmation : 17 %  
130 649 F

(Dont, Landes : 130 649 F  
Pyrénées Atlantiques : 0 F)

FSE Leader prévu :  
1 200 000 F

Leader restant  
à programmer : 95 %  
1 135 200 F



Leader programmé : 5 %  
64 800 F

(Dont, Landes : 22 300 F  
Pyrénées Atlantiques : 42 500 F)

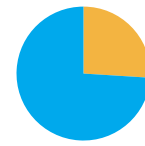


Taux de réalisation  
sur programmation : 33 %  
21 252 F

(Dont, Landes : 2 F  
Pyrénées Atlantiques : 21 250 F)

FEOGA Leader prévu :  
1 500 000 F

Leader restant  
à programmer : 74 %  
1 111 523 F



Leader programmé : 26 %  
388 477 F

(Dont, Landes : 100 000 F  
Pyrénées Atlantiques : 288 477 F)



Taux de réalisation  
sur programmation : 19 %  
75 000 F

(Dont, Landes : 0 F  
Pyrénées Atlantiques : 75 000 F)

Point sur les programmations et paiements  
par fonds de l'ensemble des programmes  
Leader pour toute la région Midi-Pyrénées

	Programmé (1)	Payé (2)
FEDER	42 %	15 %
FSE	12 %	2 %
FEOGA	45 %	5 %
Total	40 %	11 %

(1) Convention d'engagement signée.  
(2) % effectivement payé aux bénéficiaires finaux.

Source S. G. A. R. Midi-Pyrénées (31/03/99)

Point sur les programmations et paiements  
par fonds de l'ensemble des programmes  
Leader pour toute la région Aquitaine

	Engagé (1)		Payé (2)	
	Montant	%	Montant	%
FEDER	38 356,666 F	47 %	13 183,821 F	16 %
FSE	2 014,404 F	29 %	1 405,259 F	20 %
FEOGA	13 507,693 F	42 %	5 207,252 F	16 %

(1) Engagé au sens communautaire du terme (cf. circulaire DATAR/CICC 11/04/96).  
(2) Dépenses effectives encourues par les bénéficiaires finaux.

Source S. G. A. R. Aquitaine (19/05/99)

Contacts:

### Le GAL "EURADOUR"

Mairie de

Maubourquet

J. Glavany

Président

R. Cabé

Vice-Président

F. Daguzan

Trésorier

H. Tonnet

Vice-Trésorier

M. Chantre

J-N. Lacourrière

J. Latapie

C. Miqueu

P. Lalanne

R. Soubabère

J-C. Eugène

G. Fauque

### Assistance technique

SEMADOUR

Maubourquet

05 62 96 44 88

### Services instructeurs

Préfectures des

départements

(et services

déconcentrés de l'Etat)

Gers - Landes

Hautes-Pyrénées

Pyrénées Atlantiques

Préfectures de

Région

Aquitaine

Midi-Pyrénées